

MESSAGE DU MINISTRE



Comme chaque année, la saison estivale débute par un rassemblement pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois les 23 et 24 juin. La Fête nationale constitue sans aucun doute un événement incontournable, autant pour les petits que pour les plus grands, et une célébration inclusive et représentative de la diversité culturelle du Québec d'aujourd'hui.

C'est avec fierté que nous voulons célébrer cette année les emblèmes qui font du Québec une nation unique, créative et audacieuse. Que ce soit notre drapeau fleurdelisé, évocateur de nos racines françaises, ou le harfang des neiges, qui rappelle la liberté de nos grands espaces, ces emblèmes sont les gardiens de notre mémoire. Je me souviens de notre devise, je me souviens de notre histoire et je veux me souvenir longtemps des fêtes de quartier de mon enfance le jour de la Fête nationale.

J'invite tous ceux et celles qui souhaitent s'impliquer activement dans l'organisation de festivités pour le 23 ou le 24 juin à soumettre un projet dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales*. Aidez-nous à faire rayonner l'image d'un Québec moderne et accueillant, à l'écoute de ses concitoyennes et concitoyens de tous les horizons.

Ensemble, célébrons le Québec!

SÉBASTIEN PROULX

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre de la Famille
Ministre responsable de la région de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



©Julie Artacho

Rassemblant par millions les Québécois de partout, de Gatineau aux Île-de-la-Madeleine, c'est avec enthousiasme que le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) présente l'édition 2017 du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales*. Maître d'œuvre de cette commémoration festive unique depuis 33 ans, il s'agit d'un défi colossal que nous accomplissons avec honneur année après année.

En effet, plus de 700 comités organisateurs déposent des projets de célébration dans le cadre du *Programme* pour vous organiser des festivités pour tous les goûts et tous les âges. Leur contribution est inestimable et façonne la Fête nationale. Sans eux, la Fête ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui! Je vous invite donc à prendre connaissance du *Programme* et à partager votre amour du Québec dans votre communauté en prenant part à la Fête avec nous!

En 2017, nos emblèmes sont à l'honneur! Majestueux comme le harfang des neiges, florissant tel l'iris versicolore, fort et droit comme le bouleau jaune, le peuple Québécois est lui-même un emblème. Cette année, célébrons nos talents dont nous pouvons être fiers et fêtons notre appartenance à cette nation unique.

Bonne Fête nationale!

MARTINE DESJARDINS

Présidente

En 1978, l'adoption de la Loi 48 décréta le 24 juin comme journée de la Fête nationale du Québec. Depuis, cette journée est empreinte de la tradition populaire, marquée par des célébrations auxquelles participent des milliers de Québécoises et de Québécois. Que ce soit autour d'un feu de joie, à l'occasion d'un spectacle ou d'une fête de quartier, la Fête nationale constitue un facteur important de cohésion sociale et souligne la fierté de 8 millions de Québécoises et de Québécois.

OBJECTIF : Le *Programme d'assistance financière aux célébrations locales* de la Fête nationale du Québec a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

GESTION : Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) et ses mandataires régionaux assument la gestion du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales* de la Fête nationale du Québec et à l'organisation de la Fête nationale du Québec en vertu d'une convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

ORGANISMES ADMISSIBLES : L'organisme demandeur doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- être un organisme public ou parapublic;
- être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif.

PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissible, un projet doit répondre à l'objectif du programme et **S'INSPIRER DE LA THÉMATIQUE ANNUELLE « QUÉBEC, EMBLÈME DE NOTRE FIERTÉ »**.

LE PROJET DOIT ÉGALEMENT RÉPONDRE À TOUTES CES CONDITIONS :

- remplir TOUTES les étapes du formulaire d'assistance financière et le déposer au plus tard le 7 avril 2017;
- les activités doivent se dérouler le 23 juin, à compter de 12 h ou le 24 juin 2017;
- la fête doit prévoir les activités suivantes :
 - un HOMMAGE AU DRAPEAU fleurdelisé;
 - un DISCOURS PATRIOTIQUE;
 - un PAVOISEMENT bleu, blanc et jaune;
- la célébration doit être ouverte à toute la population et viser la participation du plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens;
- les activités doivent être NON LUCRATIVES, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas viser à faire des profits et si profits il y a, ils devront être réinjectés l'année suivante;
- l'organisme doit UTILISER LA SIGNATURE DE LA « FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC » dans toutes ses communications et sa publicité (un organisme pris en tort pourrait se voir refuser une subvention l'année suivante);
- l'organisme doit MENTIONNER la contribution du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et du MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS, dans toutes ses communications et sa publicité (affiches, dépliants, etc.);
- l'organisme doit présenter des PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ÉQUILIBRÉES, les revenus devant équilibrer les dépenses.

ÉVALUATION DES PROJETS

La sélection des projets est confiée à un comité régional formé de représentantes et de représentants du milieu, sous la responsabilité de chaque mandataire régional. Voici les critères qui servent à l'analyse des projets :

1. la programmation comprend des activités en **LIEN AVEC LA THÉMATIQUE**, qui rappellent l'existence de la nation (notamment le **CARACTÈRE HISTORIQUE** et le **FAIT FRANÇAIS** du Québec) et qui **RAVIVENT LE SENTIMENT D'APPARTENANCE** à la communauté (20 %);
2. la programmation comprend des activités **DIVERSIFIÉES ET ORIGINALES**, qui permettent une participation active aux célébrations et s'adressant à **DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE** et à **DIFFÉRENTES CLIENTÈLES** (20 %);
3. la **QUALITÉ** des éléments obligatoires : hommage au drapeau original et discours patriotique à un moment fort de la fête (15 %);
4. les **CHANCES DE RÉUSSITE** globales, l'importance de la **CONTRIBUTION** humaine et financière de la municipalité, des organismes et des commanditaires régionaux et la planification des **SOLUTIONS DE RECHANGE** en cas de pluie (15 %);
5. la **QUANTITÉ** et la **QUALITÉ** du **PAVOISEMENT** thématique et générique (bleu, blanc et jaune) du site et de ses alentours (15 %).
6. l'accès au site et aux activités principales est **GRATUIT**. Si l'événement est payant, 10% est automatiquement soustrait du total (10 %);
7. la mise sur pied d'initiatives visant à **RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL** des célébrations : par exemple, présence de bacs de recyclage, utilisation de serviettes de papier non blanchi, aucune styromousse, etc. (5 %);

Aucun projet ne pourra bénéficier d'une aide financière s'il n'a pas accumulé un minimum de 60 points.

Le jury détermine le montant de l'aide financière recommandé pour chacun des projets retenus en tenant compte de **L'ENVELOPPE RÉGIONALE** ainsi que de la **NOTE OBTENUE À L'ÉVALUATION**.

NORMES ADMINISTRATIVES

L'organisme s'engage à transmettre au mandataire régional du MNQ les documents suivants :

- une demande d'assistance financière dans le cadre de ce programme au plus tard le **7 AVRIL 2017**;
- le numéro d'immatriculation émis par le Registraire des entreprises du Québec;
- un rapport d'activités et financier accompagné des pièces justificatives (reçus et factures) pour les organismes ayant reçu une subvention supérieure à 1 500 \$ avant le **21 JUILLET 2017**. Après cette date, à moins d'une demande écrite pour obtenir un délai de 10 jours, le remboursement de l'aide financière déjà versée sera exigible immédiatement.

EN CAS D'ANNULATION LE JOUR MÊME, TOUS LES ORGANISMES, INCLUANT CEUX QUI ONT REÇU MOINS DE 1 500 \$, DOIVENT JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES APPROPRIÉES DES DÉPENSES ENGAGÉES.

L'organisme doit permettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ou à toute personne autorisée par ce dernier, d'examiner les registres, les dossiers et les comptes relatifs aux opérations financières et de prendre copie de tout document jugé nécessaire.

IL EST À NOTER QU'UN CERTAIN NOMBRE DE DÉPENSES NE SONT PAS ADMISSIBLES À L'AIDE FINANCIÈRE : LES SALAIRES DES ORGANISATEURS, LA REMISE DE PRIX ET DE TROPHÉES, LA NOURRITURE, LA BOISSON, LES FEUX D'ARTIFICE, L'ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF, RÉCRÉATIF OU AUDIO-VISUEL. CEPENDANT, LES PROFITS GÉNÉRÉS PAR CES DÉPENSES PEUVENT CONTRIBUER À L'AUTOFINANCEMENT.

Si l'organisme enregistre un déficit, il ne sera, sous aucune considération, remboursé. Cependant, une fois l'ensemble des exigences respectées, l'excédent des revenus sur les dépenses restera à l'organisme, à condition que ces surplus soient inscrits à titre de revenus pour la Fête nationale de la prochaine demande, ou soient remis à son mandataire régional.

À défaut de satisfaire l'ensemble des exigences, ou si l'organisme a utilisé l'aide financière à d'autres fins que celles de la Fête nationale de l'année en cours, ou lorsque, notamment, une partie ou la totalité de la programmation a été annulée ou si les conditions générales de réalisation ont été modifiées sans le consentement du mandataire régional et sans raison valable, **LE REMBOURSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER VERSÉ SERA EXIGÉ**.

À défaut de rembourser un montant dû dans les délais prescrits, l'organisme fautif s'exposera à ne plus être admissible à un soutien financier dans le cadre de ce programme pour les cinq années financières suivant son exclusion, ou indéfiniment si le MNQ ou le MEES le jugent à propos. Cette mesure prévaut également pour toute fausse déclaration.

NATURE DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE

L'assistance financière accordée prend la forme d'une subvention. Une assistance technique et professionnelle (pour les assurances et les communications) est aussi disponible pour les organismes admissibles au programme, qu'ils bénéficient d'une subvention ou non. Cette aide est fournie par les mandataires régionaux du MNQ qui pourront gratuitement distribuer une certaine quantité de matériel de pavoisement.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE

Pour les organismes dont le montant de la subvention est égal ou inférieur à 1 500 \$, un seul versement sera effectué avant la tenue de la manifestation. Si ce montant excède 1 500 \$, une première tranche correspondant à 75 % de la subvention sera versée. La dernière tranche de la subvention, soit 25 %, est versée quand toutes les exigences ont été respectées à la mi-septembre.

L'assistance financière pour une fête locale offerte au grand public ne pourra **EXCÉDER 75 % DES DÉPENSES ADMISSIBLES** encourues pour l'organisation d'une célébration, sans toutefois dépasser la somme de **5 000 \$**.

LES FÊTES DITES FERMÉES SONT TOUTEFOIS ADMISSIBLES À UN MAXIMUM DE 500 \$.

Tout organisme demandeur ne peut être considéré comme étant un représentant ou un délégué du mandataire régional, du MNQ ou de la Fête nationale du Québec.

BONNE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC!

fetenationale.info

Conçu spécialement pour répondre aux besoins des responsables des fêtes locales de la Fête nationale, le site fetenationale.info est un incontournable. Véritable coffre à outils, vous y trouverez des guides, des gabarits, le visuel thématique et bien plus encore! INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE INFOLETTRE SUR LE SITE .INFO POUR ÊTRE TENU AU COURANT DU CALENDRIER À VENIR.

THÉMATIQUE 2017 - QUÉBEC, EMBLÈME DE NOTRE FIERTÉ

Majestueux, agile et fort, le Québec rayonne par ses mille beautés.

Ses voix, ses couleurs, sa personnalité, sa langue... autant d'emblèmes qui nous définissent, qui sont sources de fierté. Des emblèmes qui nous représentent et nous façonnent.

De rivières aux allures de mer, de forêts à perte de vue, des rochers de la trempe de géants, notre fierté déploie ses ailes pour survoler les quatre coins de la planète.

Grand comme l'infini, le Québec fait rêver. Territoire de toundra, de forêts boréales, de marais et de marécages, le Québec est une Métropole de biodiversité.

Nous sommes un peuple fort comme le bouleau jaune, coloré comme l'iris versicolore et fier comme le harfang des neiges, tous rassemblés sous ces emblèmes uniques qui sont les nôtres.

D'îles peuplées de millions de fleurdelisés aux champs nourrissant nos ambitions, nous vivons en cette terre d'Amérique et partageons cette langue aux accents uniques.

Nous sommes la voix de Céline, la caméra de Xavier, les mains d'Armand, la force herculéenne de Louis, le rire d'Yvon, la plume de Marie et l'ingéniosité de Joseph-Armand.

L'hiver blanc et froid faisant place au soleil chaud du solstice, la Fête nationale est un rendez-vous où tous sont conviés.

Québec, emblème de notre fierté!

IMPORTANT

1. L'organisme doit adresser, au plus tard le **7 avril 2017**, le formulaire de demande d'assistance financière dûment rempli, ainsi que les autres pièces exigées, **AU BUREAU DU MANDATAIRE RÉGIONAL** du MNQ (la liste et les coordonnées des mandataires régionaux du MNQ sont présentées à la fin du formulaire de demande d'assistance financière).
2. L'organisme bénéficiaire d'une subvention doit retourner, au plus tard le **21 juillet 2017**, le formulaire *Rapport d'activités et financier* dûment rempli ainsi que les autres pièces exigées au bureau du mandataire de sa région.

* Pour réduire notre empreinte environnementale, plusieurs documents (dont le *Programme d'assistance financière*) ne sont plus disponibles en format papier. De plus, un guide présentant une multitude d'actions concrètes sur la réduction des déchets lors d'événements est disponible sur le site des organisateurs au www.fetenationale.info.

Date limite : 7 avril 2017